

Le Rallye-Découverte " L'AUBE A VELO "



La Seine à Bar-sur-Seine

Sous l'égide de la FFCT, le CODEP 10 cyclo organise chaque année un Rallye-Découverte « L'Aube à Vélo » ouvert à tout cycliste licencié ou non licencié. Ce Rallye-Découverte a pour objectif de faire découvrir les richesses touristiques du département de l'Aube à travers 24 circuits homologués que l'on retrouve sur le site Internet FFCT de « veloefrance ».

Les itinéraires des 24 circuits sont téléchargeables sur le site de la Ligue Champagne-Ardenne :

http://www.lcaffct.org/randonnées_guides_cyclo_aube_circuits.html

Un circuit vous intéresse ? Cliquez sur la pastille jaune. Des liens apparaissent et vous donnent accès à la carte précise du circuit, à l'itinéraire, au profil et au dénivelé.

En outre, une carte « l'Aube à vélo » éditée par le Comité Départemental du Tourisme présente l'intérêt touristique de chaque circuit et reprend le tracé précis des circuits.

La participation à ces circuits est gratuite

Les participants au Rallye-Découverte font apposer sur une carte de route le tampon d'un commerçant ou d'une administration du chef-lieu de canton traversé par le circuit.

La carte de route est disponible auprès du capitaine de route pour une sortie organisée par le club ou auprès de notre secrétaire lors d'une réunion du club.

Les cartes dûment remplies sont remises au capitaine de route, au point-relais VCS ou aux réunions mensuelles du club pour validation et comptabilisation pour le club.

Toutes les cartes doivent être rendues avant le 1^{er} octobre.

Pour limiter les déplacements, il peut être avantageux de grouper sur une journée deux circuits qui traversent la même commune :

- | | |
|---|---|
| - Nogent-sur-Seine : circuits 2 et 3 | - Dienville : circuits 12 et 13 |
| - Clairvaux : circuits 4 et 9 | - Arcis-sur-Aube : circuits 14 et 16 |
| - Essoyes : circuits 7 et 8 | - Méry-sur-Seine : circuits 15 et 17 |
| - Bar-sur-Aube : circuits 9 et 10 | |

Un classement annuel des clubs aubois est établi par le CODEP 10 sur la base du nombre de circuits réalisés par leurs licenciés (chaque circuit n'est comptabilisé qu'une fois par participant).

En 2016, le VCS termine 1^{er} avec 383 circuits réalisés ; 68 sociétaires (dont 10 féminines) de notre club ont effectué au moins un circuit.

A partir de 2017, les 24 circuits doivent être effectués sur quatre années consécutives, soit de 2014 à 2017.

Tout participant qui aura réalisé les 24 circuits – sur une, deux, trois ou quatre années, ses cartes de contrôle faisant foi – recevra un diplôme et pourra se procurer la médaille-souvenir du Rallye-Découverte « L'Aube à vélo ».



La porte Saint-Nicolas
à Ervy-le-Chatel

En janvier, deux cyclos du VCS ont été récompensés par le CODEP 10 : Gérard MARNAT pour 24 circuits effectués en 2016 et Fernand GRADOS pour les mêmes parcours sur 3 ans.

Pour toute information complémentaire,
contacter **Michel BEAU**

☎ 03 25 74 94 86